

RAPPORT N°10 : DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Vu la présentation faite en bureau communautaire le 23 avril 2021 portant sur les critères d'aides pour l'achat de VAE ;

Vu le travail réalisé en commission « Énergie et développement durable » les 16 septembre 2021, et 22 septembre 2022 ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la communauté de communes Ambert Livradois Forez est labellisée Territoire à Energie Positive et a récemment adopté son Plan Climat Air Energie avec des actions identifiées sur la mobilité et la mobilité douce, notamment avec le challenge Mobilité dans le but de sensibiliser aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ;

La communauté de communes souhaite donc lancer un dispositif d'aide à l'achat de VAE à destination de ses habitants. Il s'agit de financer l'acquisition d'un VAE par foyer, sous condition d'achat sur le territoire d'Ambert Livradois Forez.

Un budget de 50 000€ sera alloué à cette aide répartie sur 4 années.

Les aides sont attribuées sous conditions de revenus : Le montant de l'aide est de 300€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion pour un revenu fiscal inférieur ou égal à 16 200€, ou de 150€ pour les revenus fiscaux situés entre 16 200 et 27 000€. Le montant de l'aide sera versé au demandeur sous réserve du respect des conditions d'éligibilité (cf. Règlement du dispositif).

Voir tableau des tranches en Annexe

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à lancer le dispositif d'aide à l'acquisition d'un VAE ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les accords de subventions ;
- de charger M. le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.